



Pourrai je continuer à travailler après avoir pris ma retraite

Par **georges1806**, le **09/03/2015** à **21:33**

Bonsoir,

Je suis artisan né en Juin 1950, et au 1er Juillet 2015 je pourrai prétendre au droit à ma retraite. Malgré mes appels au RSI et mes recherches sur internet, j'ai du mal à avoir des renseignements clairs, et ce sujet de la future retraite est une vraie nébuleuse.

En fait, j'aimerais savoir si pour avoir le droit à ma retraite je suis obligé de cesser mon activité actuelle d'artisan, c'est à dire de vendre mon fonds de commerce, ou bien ai je le droit d'avoir ma retraite et de continuer à exercer mon métier d'artisan en aménageant les horaires?

Avec mes remerciements anticipés

Par **moisse**, le **10/03/2015** à **09:33**

Bonjour,

MOi j'ai cherché sur Internet le site du RSI et voila le résultat:

<http://www.rsi.fr/retraite-prevoyance/emploi-retraite/cumul-emploi-retraite.html>